

QUELLES AUTORISATIONS pour quels travaux



Rhône **Crussol**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TRAVAUX À L'IDENTIQUE DE L'EXISTANT

Toit, tuiles, fenêtres, volets, ravalement
Hors périmètre ABF Aucune formalité
En périmètre ABF DP

DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION

En périmètre ABF et dans les communes
de Guilherand-Granges
et St-Georges-les-Bains Permis de démolir

SERVICE DÉMATÉRIALISÉ

Déposer votre dossier en ligne
sur sve.sirap.fr

LÉGENDE

DP • Déclaration Préalable

PC • Permis de Construire

ABF : Architecte des Bâtiments de France

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Zone U : Zone Urbaine

* Sauf en périmètre ABF

EXTENSION OU GARAGE ACCOLÉ

EN ZONE U DU PLU
< ou = à 40 m² DP / > 40 m² PC
POUR LES AUTRES ZONES DU PLU
< ou = à 20 m² DP / > 20 m² PC

PISCINE

NON-COUVERTE/COUVERTE < OU = À 1,80 m
Bassin de - de 10 m² Aucune formalité*
Bassin jusqu'à 100 m² DP
Bassin supérieur à 100 m² PC
COUVERTE > 1,80 m PC

RÉFECTION OU MODIFICATION DE TOITURE DP

CRÉATION D'UNE LUCARNE OU FENÊTRE DE TOIT

Sans création de surface plancher DP

ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR OU MODIFICATION DE LA FAÇADE DP

CLIMATISATION OU POMPE À CHALEUR DP

FENÊTRE, PORTE-FENÊTRE, PORTE

Création ou changement DP

CRÉATION D'UNE VÉRANDA OU TERRASSE COUVERTE

EN ZONE U DU PLU
< ou = à 40 m² DP
> 40 m² PC
POUR LES AUTRES ZONES DU PLU
< ou = à 20 m² DP
> 20 m² PC

COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE

Si espace boisé classé, arbre à préserver
identifié dans le PLU ou site classé-inscrit DP

PORTAIL, CLÔTURE ET GRILLAGE DP

ANNEXES

ABRI DE JARDIN, APPENTI,
GARAGE, CABANE ISOLÉE,
PERGOLA, CARPORT...
< ou 5 m² Aucune formalité*
< ou = 20 m² / > 20 m² PC

POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES DP

TERRASSE NON COUVERTE

Sans surélévation Aucune formalité*
Surélévée < ou = 5 m² Aucune formalité*
Surélévée < ou = 40 m² en zone U DP
Surélévée > 40 m² PC
< ou = 20 m² autres zones du PLU DP

